



Bruno DELAHODDE
83, Grand'Rue
05230 LA BATIE-NEUVE



RAPORT D'ENQUETE PUBLIQUE

Arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SAS-0005

05380 CHATEAUROUX-les-ALPES

La Bâtie-Neuve, le mercredi 26 août 2015

Le Commissaire-Enquêteur

Ingénieur Professionnel
de France

Membre Honoraire de l'UNTEC

Membre de la CEACE
(Chambre des Experts Agréé
- Communauté Européenne)

Commissaire-Enquêteur
(Hautes-Alpes)

Diagnostics immobiliers

Assistance technique

Expertises

tél. : 04 92 50 93 33
mobile : 06 60 81 65 32
skype : bdelahodde

www.delahodde.org

bdelahodde@cegetel.net



Bruno DELAHODDE ing. IRE
Le Village 05230 LA BATIE-NEUVE
SIRET 411 986 295 00017 - APE 742 C
Tél. 04 92 50 93 33

PRESENTATION GENERALE

Objet de l'enquête

Il s'agit de porter à la connaissance du public le projet de Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRn), de recueillir l'ensemble des observations éventuelles et d'émettre un avis sur ces observations et sur l'ensemble de ce projet.

Cadre juridique

La décision de procéder à une enquête publique sur le projet de PPR a été prise par arrêté préfectoral n°2015-DDT-SAS-0005 du 12 mai 2015.

Un avis d'enquête publique, suite à l'arrêté préfectoral ci-dessus, a été rédigé par les services préfectoraux.

La désignation des commissaires enquêteurs (titulaire et suppléant) a été prise par le tribunal administratif de Marseille le 3 avril 2015 sous la référence de dossier n° E15000042/13.

Un exemplaire du dossier d'enquête (papier et CD-ROM) a été remis au commissaire-enquêteur ainsi qu'un courrier du 29 mai 2015 apportant quelques précisions techniques sur le déroulement de l'enquête.

Caractéristiques du projet

Il s'agit de la 2ème édition du PPRn. Un 1^{er} projet en 2007 n'a pas abouti.

Le périmètre mis à l'étude est l'intégralité du périmètre communal.

La nature des risques naturels pris en compte sont :

- les avalanches,
- les mouvements de terrain (glissements, chutes de blocs, effondrements, ravinement),
- les inondations et les crues torrentielles.

Contenu de dossier mis à disposition du public

Le dossier mis à la disposition du public contient les différents documents suivants :

Administratif

- Arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SAS-0005 du 12 mai 2015
- Courrier préfecture à mairie du 27 mai 2015
- Attestation de dépôt de dossier
- Avis d'enquête publique
- Décision du Tribunal Administratif de Marseille du 3 avril 2015 (Sous le n° E15000042/13 portant désignation du commissaire-enquêteur
- Certificat d'affichage

Dossier d'enquête publique

- Note de présentation
- Précisions sur la procédure d'enquête publique

- Avis des services concernés
 - o Direction départementale des territoires du 22 octobre 2012
 - o Délibération municipale du 15 décembre 2009
 - o Communauté de Communes de l'Embrunais du 19 février 2010
 - o Centre régional de la Propriété Forestière du 23 octobre 2009
 - o Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes
 - o Direction départementale de l'Agriculture et de la forêt des Hautes-Alpes du 21 décembre 2009
 - o Service Départemental Incendie et Secours du 27 octobre 2009
 - o Compte-rendu de réunion de travail du 3 octobre 2014
 - o Récapitulatif (non daté) par la DDT

Technique

- Rapport de présentation
- Documents graphiques
 - o Carte des phénomènes historiques
 - o Carte des enjeux
 - o Cartes des aléas secteurs EST et OUEST
 - o Cartes du zonage réglementaire secteurs NORD et SUD

Projet de règlement.

Note de présentation non technique

Sans objet.

Concertation préalable

Sans objet.

ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE

Désignation du Commissaire-Enquêteur

La désignation du commissaire-enquêteur titulaire et de son suppléant a été faite par décision du Tribunal Administratif de MARSEILLE en date du 3 avril 2015, sous le n° E15000042/13.

Affichage

L'affichage réglementaire de l'avis d'enquête publique a été fait par la mairie de Châteauroux les Alpes et fait l'objet d'un certificat d'affichage joint à ce rapport.

Publicité

La publication de l'avis d'enquête publique a été assurée par les services préfectoraux et faite dans deux journaux.

Mise à disposition du dossier

L'ensemble des pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête ont été mis à la disposition du public dans les locaux de la mairie pendant toute la durée de l'enquête.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une attestation jointe à ce rapport.

Permanences

Les permanences prévues ont été régulièrement assurées par le commissaire-enquêteur dans la salle de réunion de la mairie :

- lundi 22 juin 2015	9h00-12h30
- mercredi 1 ^{er} juillet 2015	9h00-12h30
- mardi 7 juillet 2015	14h00-17h00
- jeudi 23 juillet 2015	9h00-12h30
- vendredi 31 juillet 2015	9h00-12h30

Climat général et incidents

Il n'y a pas d'observations sur le déroulement des permanences et de l'ensemble de l'enquête.

Les visites du public se sont déroulées dans une ambiance cordiale.

Réunion publique

Une réunion publique s'est tenue le 16 juin 2015 à partir de 19 heures, animée par les représentants de la préfecture (Direction Départementale des Territoires) et par l'ingénieur de ALP'GEORISQUES, bureau d'études ayant réalisé le dossier soumis à l'enquête publique.

Entretien avec le Maître d'ouvrage

Réunion avec M. le Maire, l'adjoint chargé de l'urbanisme, Mme BERNAUDON, suppléante et le commissaire-enquêteur titulaire, en mairie, le 28 mai 2015 à 11 heures.

Cette réunion a permis de se faire expliquer quelques détails de l'historique et de l'évolution de ce dossier et de se faire préciser quelques points particuliers.

Visite préalable des lieux

Un déplacement sur place a permis de faire un repérage du point particulier classé B5 aux Aubergeries, le 28 mai 2015. Ce secteur sera concerné par 3 contributions.

Contributions du public

1. Visites	
a. Pendant les permanences	14
b. Hors permanences	1
2. Contributions	
a. Inscrites au registre d'enquête publique	7
b. Par courrier au Commissaire-Enquêteur	1
c. Verbales	0
3. Visites sans contributions	5

OBSERVATIONS et AVIS

Réunion publique

Une réunion publique s'est donc tenue le 16 juin 2015. Elle a rassemblé une bonne trentaine de participants visiblement intéressés par les explications fournies par les intervenants.

Ces explications concernaient d'abord le cadre réglementaire conduisant à la mise en place des PPR dans les communes concernées par des risques naturels.

Elles ont ensuite permis de comprendre le processus d'élaboration de ce dossier à partir de l'historique des événements naturels qui se sont déjà produits (les aléas) et de la présence d'activités humaines (les enjeux), l'association de ces deux éléments conduisant aux situations de risques.

Ces explications, à la fois sur l'aspect réglementaire et sur le dossier lui-même, ont été parfaitement claires.

Dossier

Je dois tout d'abord noter l'excellente qualité du dossier soumis à l'enquête.

Le rapport de présentation est à la fois particulièrement succinct et très complet.

Le tableau des phénomènes historiques recensés est particulièrement surprenant : l'événement le plus ancien, une crue de la Durance, est signalée en 1202 !

La définition de différents phénomènes étudiés comme les principes généraux de transcription dans le zonage sont clairement explicités.

Les plans de zonage (les plus intéressants pour le public) ne comportent pas le repérage cadastral, ce qui rendait éventuellement difficile pour le public de retrouver l'emplacement exact des parcelles qui les concernaient. A bon escient, le service de la préfecture m'a remis un jeu de plan de zonage sur lequel était surajouté le repérage cadastral. Ces plans ne font pas partie du dossier d'enquête publique mais ont effectivement facilité la discussion avec les visiteurs.

Analyse des contributions du public

L'examen des contributions du public ne fait pas apparaître d'observations au niveau général sur l'ensemble du dossier.

7 demandes de modifications de classement de parcelles, en limite de zone, ont été formulées dont 3 pour le même secteur des Aubergeries.

Demande 1 (3 contributions)

M. Mme DAVIN

"Les Aubergeries", parcelles 204 et 59

M. PELLET

"Les Aubergeries ", parcelles 55, 56 et 57

Mme RIGAT

"Les Aubergeries ", parcelles 50, 51, 52 et 53

Ces trois demandes concernent le même secteur, en rive droite du torrent du Rabioux.

Le classement en R3 de ce secteur est surprenant. Il correspond au risque d'inondation torrentielle avec un aléa fort ou moyen, alors que ces parcelles sont situées sur la partie sensiblement horizontale au sommet du talus.

On peut se demander effectivement si la limite du secteur R3 ne pourrait pas être légèrement déplacée comme cela est déjà le cas pour la parcelle 55, classé B5.

Je suggère que ce point soit réétudié favorablement par le bureau d'études ALP'GEORISQUES.

Demande 2

M. Joffrey MARTIN

Hameau de St Alban, parcelle 2221

Cette parcelle est classée pour moitié en zone rouge et pour moitié en zone blanche.

La photo fournie par M. Martin, joint à son courrier du 1^{er} juillet 2015, montre un éboulis de rochers de grande dimension plutôt qu'un substrat rocheux stable.

Je remets un avis défavorable sur cette demande.

Demande 3

M. AMBIANTI

Lieudit "Bridouan", parcelle D 1610

M. AMBIANTI ne parvient pas à situer précisément sa parcelle sur le plan de zonage.

Il demandait à être reconsulté dans le cas où ce tènement foncier serait situé en zone B ou R.

Après examen de la situation de cette parcelle, il apparaît qu'elle est située en zone blanche, c'est-à-dire non concernée par les risques naturels.

Cette contribution est donc sans objet.

Demande 4

Mme COMBAL

St Etienne, parcelle B 2911

Cette parcelle est classée en zone B1, avec risque de glissements et aléa faible. Elle ne semble pas en effet présenter, au moins en surface, d'accident géologique significatif.

Néanmoins, la seule contrainte qu'entraîne le classement en zone B1 est l'obligation d'une étude géotechnique préalablement à toute construction, ce qui n'est pas une contrainte exceptionnelle. Rappelons qu'en montagne l'apparence homogène du sol peut cacher des

hétérogénéités locales importantes à faible profondeur, ce qui peut justifier le recours à une étude géotechnique spécifique.

Je suggère que ce point soit réétudié par le bureau d'études ALP'GEORISQUES, qui disposent d'une meilleure connaissance des risques géologiques en profondeur.

Démarre 5

M. Franck PICCA

"Les Rozans", parcelles 1685 et 1686

Ces parcelles sont situées au carrefour de trois zones blanches, B1 et R1.

La modification demandée concerne un léger déplacement de certaines limites entre zones (voir le plan joint) afin de correspondre à un chemin ou un canal.

Je suggère que ce point soit réétudié favorablement par le bureau d'études ALP'GEORISQUES.

Avis de la Mairie

La mairie remet un avis favorable aux demandes 1, 4 et 5 de modifications ponctuelles de limites de zones. Ces demandes méritent d'être réexaminées (par le bureau d'études ALP'GEORISQUES).

Avis personnel

Dossier

Pas d'observations particulières sur l'ensemble du dossier.

Parcelle B5

Cette enclave, situé dans le quartier "Les Aubergeries", est classé B5, c'est-à-dire une zone de risque de glissement et de chute de blocs avec un aléa faible.

Ce classement est-il le bon ? En effet, la parcelle est située en partie haute de la rive du torrent et les risques liés à l'érosion ou ravinement sont plus probables que le glissement de terrain où la chute de blocs.

Avis des Services de l'Etat

Les avis formulés dans un 1er projet de PPR (réalisé en 2007) ont été repris et intégrés dans le projet définitif soumis à la présente enquête publique.

PIECES JOINTES

- Certificat d'affichage de l'avis d'enquête (1 page)
- Attestation de publicité de l'avis d'enquête (1 page)
- Registre d'enquête publique (13 pages)
- Avis de la Mairie (1p page)

CONCLUSIONS

Je remets un avis favorable.

Motivations :

L'ensemble du dossier est correctement monté.

Les demandes du public (1, 4 et 5), si elles sont acceptées par le bureau d'études ALP'GEORISQUES, ne remettent pas en cause l'ensemble de ce dossier et peuvent être aisément intégré dans le PPR définitif.

Fin du document comprenant 8 pages et 16 pièces jointes.

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE CHATEAUROUX-LES-ALPES

**CERTIFICAT D’AFFICHAGE
AVIS D’ENQUETE PUBLIQUE**

Je soussigné, J. Jone BARRAL, Maire de la commune de Châteauroux-les-Alpes, certifie que les affiches relatives à l’avis d’enquête publique prescrite par l’arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SAS-0005 du 12 mai 2015, sur le projet de :

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

ont été placées le 29 mai 2015 dans la commune aux emplacements réservés pour les communications officielles en garantissant leur visibilité depuis les voies publiques, **quinze jours au moins** avant la date d’ouverture de l’enquête, et jusqu’au dernier jour inclus de cette enquête.

Fait à Châteauroux-les-Alpes
le 29 mai 2015

VU
Le Commissaire enquêteur,



Le Maire,
Cachet de la Mairie



DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES

COMMUNE DE CHATEAUROUX-LES-ALPES
ATTESTATION DE DEPOT DE DOSSIER

Je soussigné, J. Marie BARRAL, Maire de la Commune de Châteauroux-les-Alpes certifie que le registre d'enquête et les pièces du dossier de l'enquête publique prescrite par l'arrêté préfectoral n° 2015-DDT-SAS-0005 du 12 mai 2015 sur le projet de :

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles

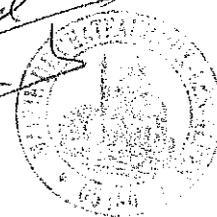
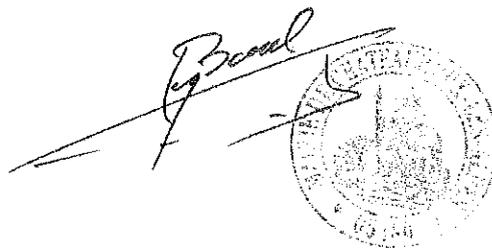
ont été mis à la disposition du public dans les locaux de la Mairie pendant toute la durée de l'enquête, c'est-à-dire **du 22 juin 2015 au 31 juillet 2015 inclus.**

Fait à Châteauroux-les-Alpes
le 31 juillet 2015

VU
Le Commissaire enquêteur,



Le Maire,
Cachet de la Mairie



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTES ALPES

REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif au **plan de prévention des risques naturels**

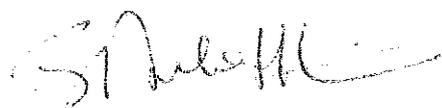
sur la commune de **Châteauroux-les-Alpes**

au titre des articles L562-3 et R562-8 du code de l'environnement

Annexes :

avis recueillis dans le cadre de l'application
de l'article R562-7 du code de l'environnement

Vu
le Commissaire Enquêteur



OBJET DE L'ENQUÊTE

de prévention des risques naturels sur la commune de Châteauroux-les-Alpes

ARRÊTÉ D'OUVERTURE D'ENQUÊTE

de n° 2015-DDT-SAS-0005 en date du : 12 mai 2015 de Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

Président de la

Commission d'enquête : M Bruno DELAHODDE qualité Commissaire enquêteur

Membres titulaires : M _____ qualité _____

_____ qualité _____

_____ qualité _____

Membres suppléants : Mme Anne-Marie BERNAUDON qualité Commissaire enquêteur

_____ qualité _____

_____ qualité _____

Durée de l'enquête : 40 jours

Date d'ouverture : Lundi 22 juin 2015 Date de clôture : Vendredi 31 juillet 2015

Lieu de l'enquête : Mairie de Châteauroux-les-Alpes

Les lieux de consultation du dossier : _____

REGISTRE D'ENQUÊTE

Le registre portant : 18 feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête, destiné à recevoir les observations du public : ces dernières peuvent être adressées par écrit au nom du commissaire enquêteur ou du président de la commission d'enquête à _____

**RECEPTION DU PUBLIC PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR
PAR LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE**

Le commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête recevra le public au siège de l'enquête :

Lundi 22 juin de 9 heures 00 à 12 heures 30

Mercredi 01 juillet de 9 heures 00 à 12 heures 30

Mardi 07 juillet de 14 heures 00 à 17 heures 00

Vendredi 23 juillet de 9 heures 00 à 12 heures 30

Vendredi 31 juillet de 9 heures 00 à 12 heures 30

de _____ heures _____ à _____ heures _____

Une réunion publique a été (ou "a pas été) organisée par le Commissaire enquêteur ou le Président de la commission d'enquête.

Le rapport et conclusions du Commissaire enquêteur ou du Président de la commission d'enquête sont tenus à la disposition du public dès leur réception dans chacune des mairies où s'est déroulée l'enquête et à la préfecture

Le 23-juin 2015 M. M^{me} DUBIN Lucie propriétaire
rue de la République 05350 CANTERON 05350
Nous vous remercions pour votre confiance et attention nous serons
dans la zone à risque. n° 204 050 -

Visite le 7.7.15 de M. ASTIER Jean-Louis
Visite le 09.07.2015 de M^{me} LIBERT
" " " M^{me} Polette Bellot

Joffrey MARTIN déposer au commissaire et une photo

Visite le 07.07.15 de Monsieur AMBIANTI
concernant parcelle D 1610 "BRIDOUAN"
laquelle semblerait être classée en zone
blanche au B1 (Pas d'observation dans
ces cas là). Si il advenait que cette
parcelle fut classée en zone plus défavorable
et que notre réference ait été fautive.
Nous demandons à être réexaminés dans la
mesure où terrain se trouve situé en
avant du chemin des rochers n'a jamais
fait l'objet de moindre mouvement.

M. AMBIANTI

et/ou

Joffrey Martin

Les garcins

05380 Chateauroux les alpes

à Monsieur le commissaire enquêteur

le 1 juillet 2015

Monsieur,

Objet :

Demande de mise

en zone blanche complète

J'ai l'honneur de demander par la présente, que la **parcelle : 2121 du hameau de St Alban** à Châteauroux les alpes ; actuellement classée moitié en zone rouge, moitié en zone blanche, soit classée **en zone blanche** dans sa totalité.

En effet, cette parcelle est constituée de rochers visibles sur la gauche de la route menant au hameau de St Alban : voir photos ci-jointes.

Joffrey Martin

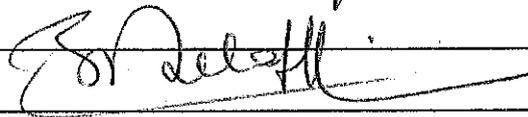


23 juillet 2015

Appel téléphonique de M^r PELLET
Parcelles 151-56-57 Les Abbayes

M. PELLET m'a écrit au courrier concernant
ses observations, sa demande de
déplacement de la limite de la zone R21 et
mes informations.

le Commissaire-Enquêteur



23 juillet 2015

BAROU ilégale épouse COMBAL

Parcelle cadastrée B 2911 St Etienne

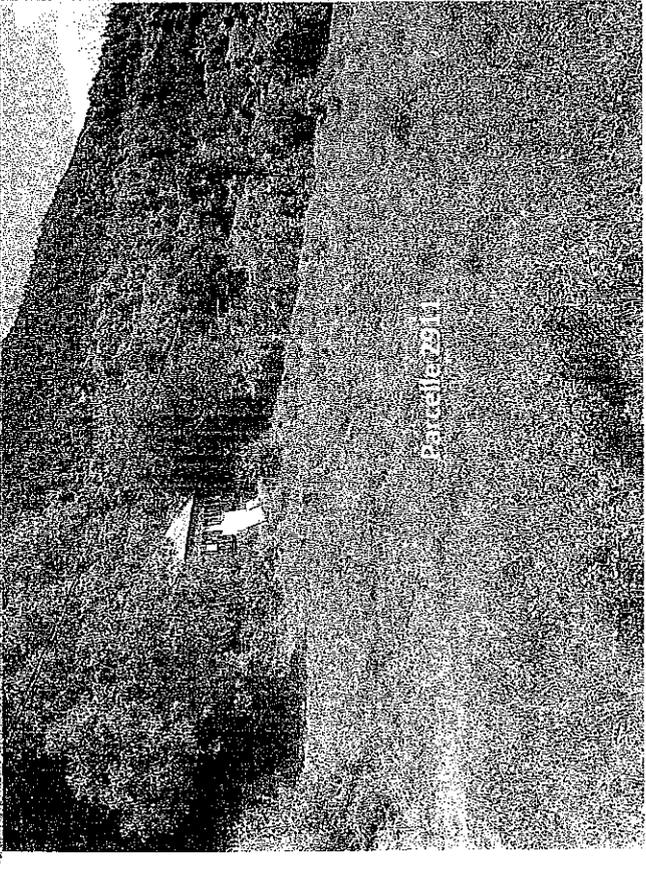
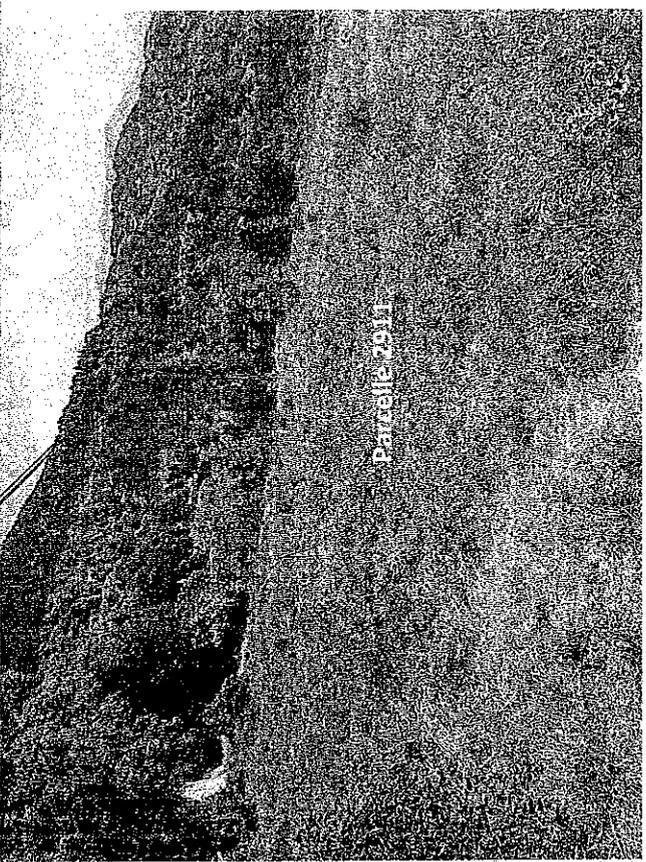
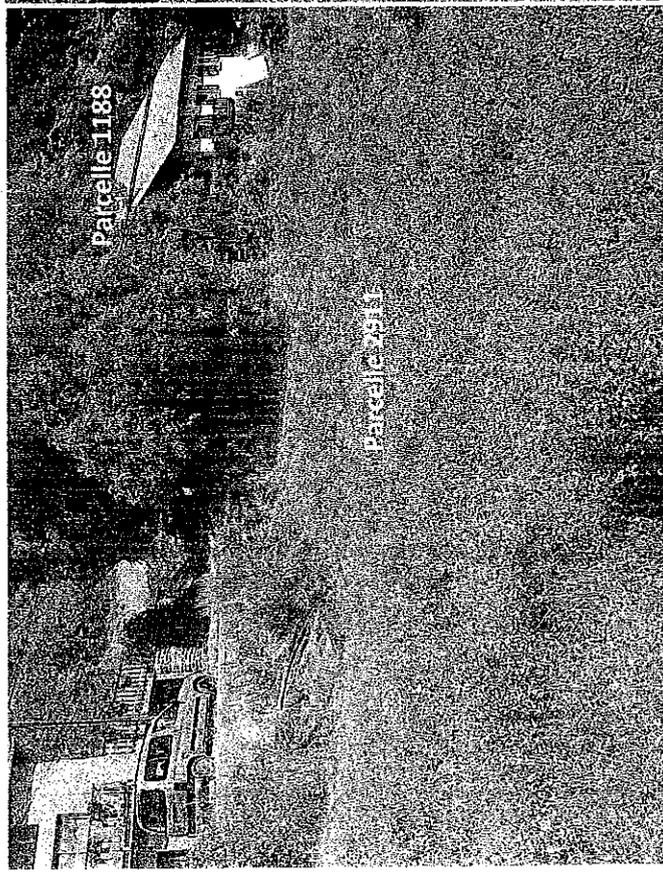
La parcelle se trouve en partie en zone B1
Hors zonage terrain se situe entre 2 habitations
en zone Blanche et il est adossé à la route.
De plus il est parfaitement plat. (cf. photos)
La demande est que ma parcelle B 2911
soit en totalité en zone blanche.

Mme COMBAL 

Vu
le Commissaire Enquêteur



Situation de la parcelle cadastrée B 2911 (le 22 juillet 2015)



Mme BARON Huguette Epouse CORBAZ

PICCA Franck le 31/07/2015 Les Rozaux

Parcelles 1685 et 1686

Ma demande est de déplacée la limite zone
Bouge sur le chemin d'accès et non à
cheval sur la parcelle 1685, de déplacer
la zone bleu B1 sur le canal (parcelle B.1686)

RIGAT Marie-Claude le 31/7/2015

Parcelles N° 50, 51, 52 et 53 qui seraient re. classées
en zone R3

Une interogation nous vient par rapport à l'emplacement
en zone BS se trouvant au dessus.

Nous demandons si ce que les parcelles N° 51, 52 et 53
seraient de même en zone BS et que la (grande) parcelle
N° 50 rest en zone R3.

NORBERT J Max le 31/07/2015

veux grande connaissance de dossier

GENSUL Gilles le 31/07/2015

veux grande connaissance de du PPR

~~COTURE le 31 07 15~~

~~le 12 12 30~~

~~[Signature]~~

Vu
le Commissaire Enquêteur

[Signature]

DIRECTION GENERALE DES IMPOTS
 EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL
 INFORMATISE

La Servigny Haison

Service du Cadastre

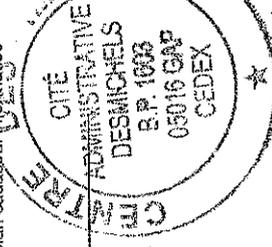
Département : *RIGAF*
 HAUTES ALPES
 Commune : *Maurice - Claude*
 CHATEAUX-LES-ALPES

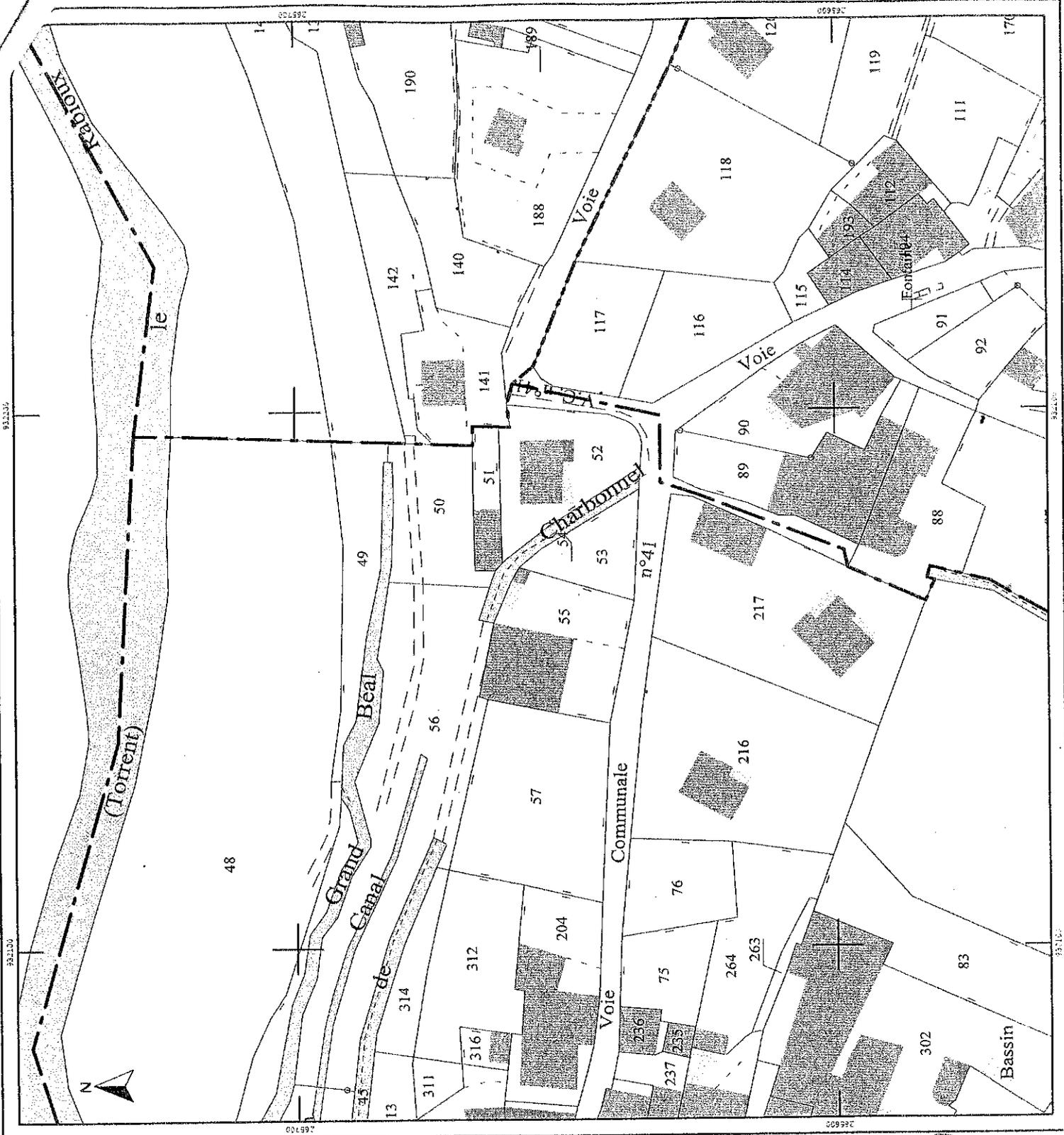
Section : AB
 Echelle d'origine : 1/1000
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date de l'édition : 02/07/2008

Numéro d'ordre du registre de constatation
 des droits
 Cachet du service d'origine :
 Centre des Impôts foncier de :
 GAP
 Service Topographique départemental
 Cité Administrative Desmichels
 BP 1602
 05016 GAP
 Téléphone : 04.92.40.16.92
 Fax : 04.92.40.16.90
 cadif.gap@dgfip.finances.gouv.fr

Extrait certifié conforme au plan cadastral informatisé
 à la date : _____

A _____
 le _____
 L _____





PICCA Franck Les Rozans
Parcelle N° 1685 et ~~1685~~ 1686

Pe 311071 2017



Noelle ARNAUD PELLET
Bernard PELLET
16 av de Toulon
13006 MARSEILLE
04 91 78 37 37
bpellet001@cegetel.rss.fr

à **Mr DELAHODDE**
commissaire enquêteur
de la DDT Hautes Alpes
en Mairie de CHATEAUROUX LES ALPES

LRAR

Marseille le 23 juillet 2015

Monsieur,

Suite à notre entretien de ce jour concernant le projet de PPR sur nos parcelles situées, lieu dit : « les Aubergeries 55 56 57 à CHATEAUROUX LES ALPES »,

Suite à votre visite sur le terrain, le long du chemin de servitude du canal d'arrosage, où vous avez pu constater les informations suivantes :

- que les murs de soutènement de la maison et de la propriété s'appuyaient sur d'énormes blocs rocheux (photos jointes).
- que la parcelle 56 était plantée d'arbres pour certains centenaires, avec d'énormes blocs rocheux au milieu de la pente (photos)
- que le tracé du chemin de servitude sous le mur de la parcelle 57 est situé sur une bande de terre de 8m de large (photo). Ce dernier d'ailleurs, n'a jamais été modifié au moins depuis 3 générations, ce qui dénote une réelle stabilité du terrain, ainsi que la maison construite depuis 1901 avec la même emprise qu'actuellement.

Tous ces éléments pour vous demander de bien vouloir appuyer notre requête afin de déplacer la limite entre zone blanche et zone rouge + B5 vers la limite entre les parcelles 55 & 57 et la parcelle 56 (photo google map)

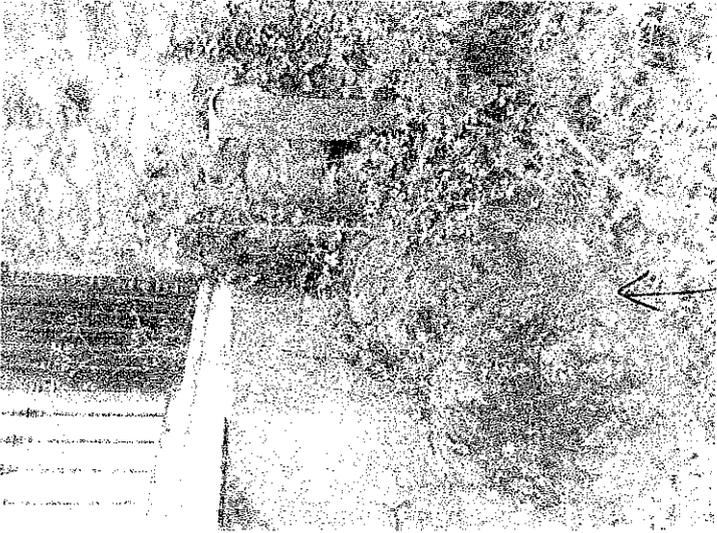
Fort de toutes ces constatations il nous paraît plus cohérent de laisser la seule parcelle 56 en zone rouge ou B5.

Nous comptons sur votre soutien pour informer les services de la DDT de la réalité de la situation, sachant d'autant plus, que nos grands parents Augustin & Marie ROUX et bien d'autres, avaient œuvré pour la couverture du risque d'éboulement en construisant à la base de la parcelle un double mur pour soutenir le canal d'arrosage inférieur, et des digues en pierres en bordure du lit du Rabioux.

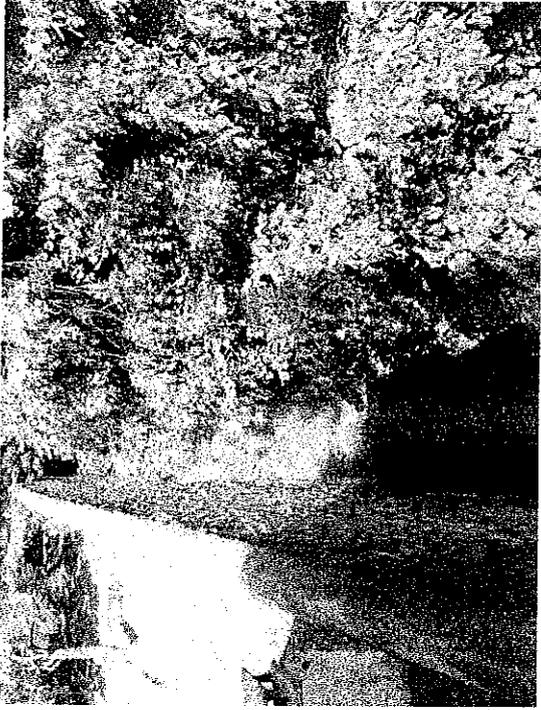
Avec nos remerciements pour votre aide, nous vous prions de croire à l'expression de notre considération la plus haute.

N. Arnaud Pellet B. Pellet



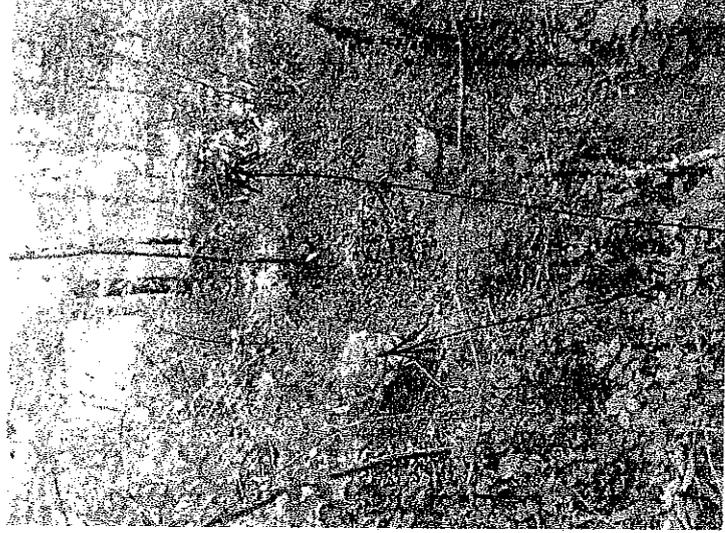


ROCKERS

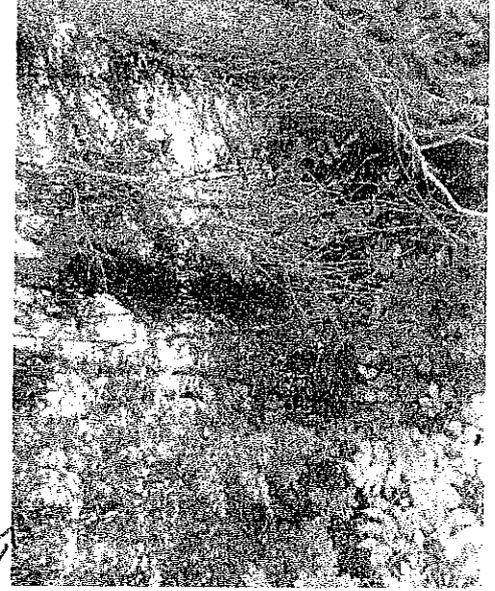


↑
8 m entre mur et
début de pente

DENSITE VEGETATION



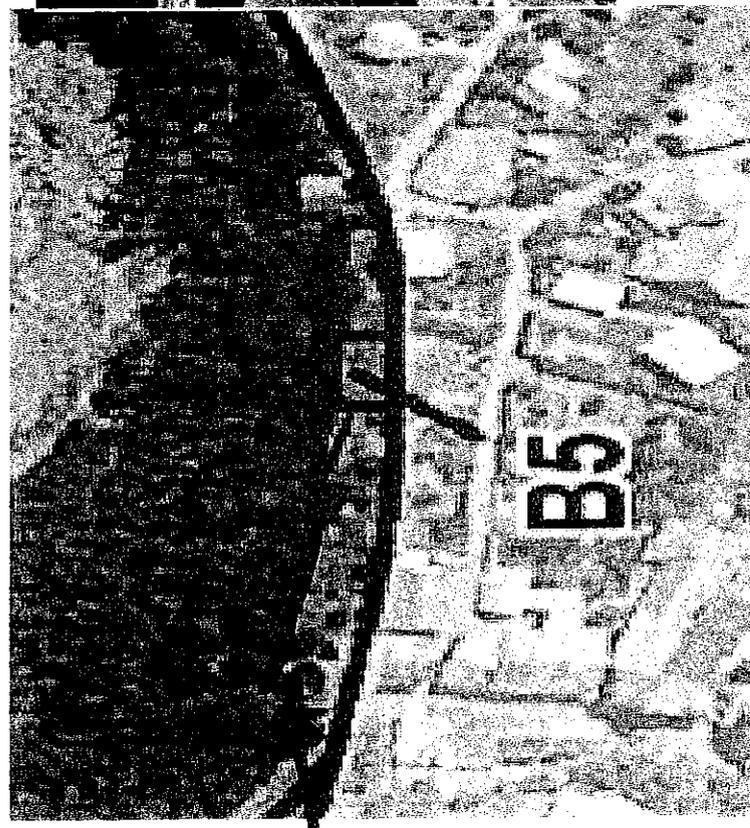
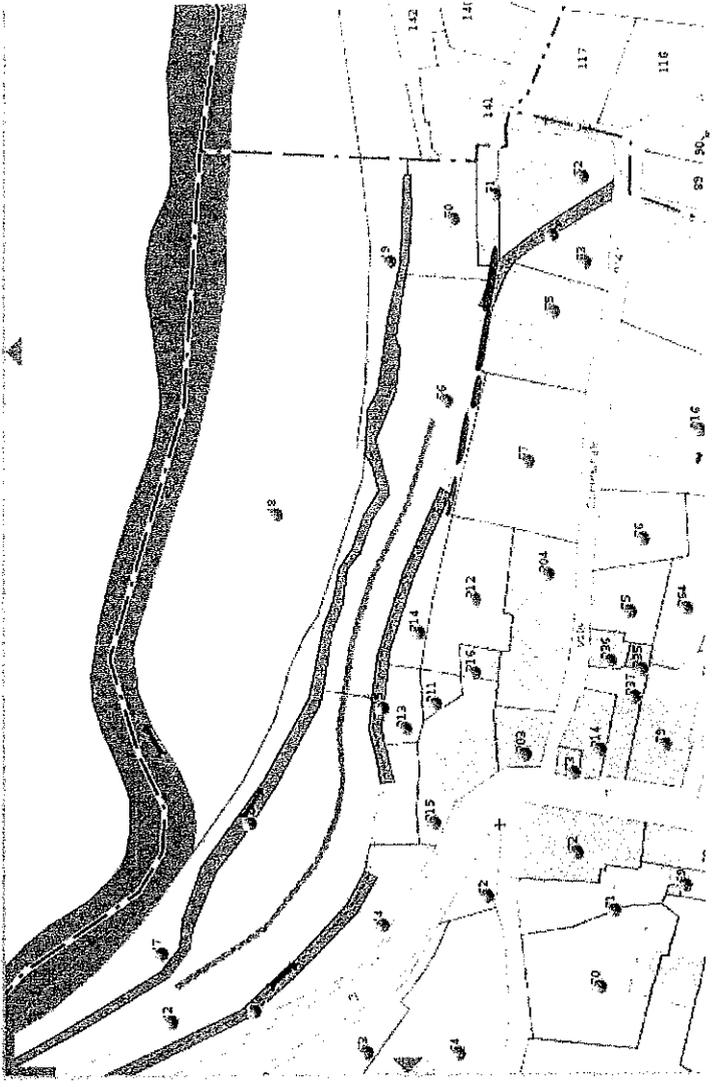
ROCKERS



limite



Parcelle 48 - Feuille 600 AB 04 - Commune : CHATEAUX-LES-ALPES (05)



Propriété: Villa Adélaïde
 05380 Châteauroux-les Alpes
 Parcelle 55: maison/pré/jardin à la française
 Parcelle 56: « côte » /bois
 Parcelle 57: grand jardin

Le 31.07.2015 à 12^h30 heures

Le délai d'enquête étant expiré,
je soussigné Bruno DELAHOUE, CE déclare clos le
présent registre qui a été mis à la disposition du public pendant 40 jours consécutifs,
du 22 juin 2015 au 31 juillet 2015.

Les observations consignées au registre sont au nombre de :
Page n° 2 à 8.

En outre, j'ai reçu 7 lettres ou notes écrites qui sont annexées au
présent registre.

Le présent registre ainsi que les _____ pièces qui y sont annexées et le
dossier d'enquête sont adressés par mes soins le _____ à M _____

Signature



MAIRIE DE
05380
CHÂTEAUROUX-LES-ALPES

☎ 04.92.43.22.04 - ☎ 04.92.43.55.95
e-mail : mairie.05380@wanadoo.fr

M. Bruno DELAHODE
83 Grand'Rue
05230-CHORGES

Châteauroux les Alpes,
Le 5 août 2015

Nos réf : PK/PPR/2015/JMB
Objet : PPR

Monsieur,

Suite à l'enquête publique du PPR qui s'est déroulée sur ma commune du 22 juin au 31 juillet 2015, je viens par la présente, vous apporter quelques observations sur les réclamations qui ont été notifiées à savoir :

- Pour les requêtes de M. DAVIN – M. PELLET- Mme ARNAUD-PELLET et Mme RIGAT, il serait souhaitable que la limite rouge soit retracée en bordure des parcelles 312.57.55 et 51,
- Pour la requête de Mme COMBAL née BAROU Magali, celle-ci me semble justifiée et connaissant parfaitement les lieux, je ne vois aucun risque,
Pour la requête de M. PICCA Franck, il me semble nécessaire que celle-ci soit réexaminée.

En espérant que mes observations soient prises en compte,

Je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.


Le Maire,
JM BARRAL
